

**CONSEIL**

**Septième session extraordinaire**

**RAPPORT SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION DU**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DES OPÉRATIONS ET DU**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DE LA GESTION ET DES RÉFORMES**



## **RAPPORT SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DES OPÉRATIONS ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DE LA GESTION ET DES RÉFORMES**

### **Contexte**

1. En mai 2019, le Directeur général a fait une proposition aux États Membres visant à nommer deux directeurs généraux adjoints. Il a mené avec eux plusieurs consultations en octobre et en novembre 2019. À la 110<sup>e</sup> session du Conseil, les États Membres ont adopté la résolution n° 1383 du 29 novembre 2019 relative à la structure de la haute direction de l'Organisation, par laquelle ils ont créé un groupe de travail, placé sous l'autorité du Président du Conseil et chargé de formuler des recommandations au sujet de la proposition du Directeur général concernant le renforcement de la direction de l'Organisation. Le groupe de travail s'est réuni à diverses reprises tout au long de 2020 pour examiner cette proposition et formuler des recommandations.

2. Le 12 octobre 2020, sur la base des discussions et recommandations du groupe de travail, reproduites dans la proposition du Président du 2 octobre 2020, le Directeur général a présenté aux États Membres une proposition ajustée (document C/Sp/4/4), que le Conseil a approuvée par la résolution n° 1385 du 28 octobre 2020 relative au renforcement de la structure de la haute direction de l'Organisation.

### **Sélection de deux directeurs généraux adjoints**

3. Le processus de sélection des deux directeurs généraux adjoints – indiqué dans le document C/Sp/4/4 – a démarré le 24 août 2023, lorsque le Président du Conseil a invité les États Membres à nommer des représentants pour siéger dans une commission ad hoc dont la composition serait fondée sur les cinq groupes régionaux de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Président du Conseil a communiqué la composition initiale de la commission ad hoc aux États Membres le 20 septembre 2023. Dans un souci de transparence et afin d'éviter tout conflit d'intérêts éventuel après la confirmation de la liste des candidats aux deux postes de directeur général adjoint proposés par les États Membres, alors que plusieurs membres s'étaient retirés, la composition de la commission ad hoc a été modifiée ; le Président du Conseil a communiqué le nom des membres de la commission aux États Membres par lettre du 15 février 2024. Le 22 février 2024, un autre membre s'est retiré.

4. L'appel à candidatures aux postes de directeur général adjoint chargé des opérations et de directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes a été lancé le 28 septembre 2023, et la liste des candidats présentés a été communiquée à l'ensemble des États Membres le 7 décembre 2023.

5. Au total, 24 candidatures ont été présentées par les États Membres de l'OIM : 7 pour le poste de directeur général adjoint chargé des opérations, et 17 pour le poste de directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes. Vingt et une personnes ont été proposées par 19 États Membres de l'OIM (trois candidats ont été proposés pour les deux postes, un État Membre a présenté un candidat différent pour chaque poste et un État Membre a présenté deux candidats pour le même poste). Les candidats, parmi lesquels se trouvaient 10 femmes et 11 hommes, représentaient un large éventail de nationalités et de régions.

6. Avant la tenue des entretiens au poste de directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes, une personne a retiré sa candidature ; pendant les entretiens, une deuxième personne a fait savoir au jury qu'elle souhaitait retirer sa candidature.

7. Comme prévu dans le document C/Sp/4/4, une société de conseil a, pour le compte de la commission ad hoc, effectué une évaluation technique de tous les candidats au regard des exigences liées au poste pertinent. Cette société a été choisie conformément aux règles et procédures d'achat de l'Organisation, et son mandat a été validé par le Bureau du Conseil.
8. Les travaux de la commission ad hoc ont démarré le 8 février 2024, dès l'achèvement de l'évaluation technique des candidatures effectuée par la société de conseil, comme prévu dans le document C/Sp/4/4.
9. Conformément au paragraphe 8 de l'annexe III du document C/Sp/4/4, la commission ad hoc a arrêté ses méthodes de travail et nommé un président. Ses membres ont, par ailleurs, eu des discussions avec des représentants de la société de conseil afin de connaître la méthodologie et le processus suivis pour l'évaluation technique.
10. Par souci d'équité et de transparence, la commission ad hoc a décidé de mener des entretiens avec tous les candidats. À cet effet, elle a constitué en son sein deux jurys, en veillant à une représentation géographique équitable de ses membres dans chacun d'eux. Par souci de cohérence et de transparence, le Président du Conseil a assuré la supervision de ces deux jurys.
11. Le 5 mars 2024, la commission ad hoc a présenté à la Directrice générale une liste restreinte de quatre candidats pour chaque poste. En outre, elle a remis un rapport sur ses travaux contenant cette liste restreinte au Président du Conseil ; celui-ci a communiqué le document aux États Membres le 6 mars 2024.
12. La Directrice générale a mené des entretiens individuels avec tous les candidats présélectionnés le 21 mars 2024. Après mûre réflexion, elle a sélectionné un candidat de la liste restreinte pour chaque poste, en veillant à ce que les candidats choisis répondent aux critères techniques, géographiques et en matière d'égalité des genres, et elle a communiqué cette information aux États Membres de l'OIM par lettre du 19 avril 2024.
13. La Directrice générale a nommé Mme Ugochi Florence Daniels au poste de directeur général adjoint chargé des opérations. Mme Daniels, qui occupe actuellement le poste de directeur général adjoint de l'OIM, assurera la continuité de ces fonctions à l'appui du travail de l'Organisation, grâce à une solide expérience du système multilatéral, acquise au sein de diverses entités des Nations Unies, tant au Siège que sur le terrain, entités pour lesquelles elle a exercé des fonctions opérationnelles et stratégiques à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés. Mme Daniels compte des réalisations remarquables à son actif, et son intégrité est appréciée par tous ses pairs.
14. La Directrice générale a nommé Mme SungAh Lee au poste de directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes. Forte de plus de 20 années d'expérience en matière de gestion et de réforme organisationnelle, Mme Lee occupe actuellement l'un des deux postes de directeur général adjoint de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et exerce à ce titre des fonctions de direction dans une vaste gamme de domaines, allant de la gestion financière aux ressources humaines, en passant par la communication, les partenariats stratégiques, le suivi et l'évaluation de la performance, les affaires juridiques, les technologies de l'information et le contrôle. Mme Lee a joué un rôle de premier plan dans les transformations opérationnelles opérées dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux de l'UICN, notamment dans le déploiement d'un nouveau système de planification des ressources d'entreprise, mettant l'accent dans ce cadre sur l'amélioration des processus et de l'efficacité, la réduction des effectifs et la promotion des changements de culture.
15. Consciente de l'ambitieux programme de réformes porté par l'OIM, la Directrice générale a fait de la compétence et de l'expérience des candidats des priorités absolues lorsqu'elle a pris sa

décision. Son choix s'est porté sur les personnes les plus qualifiées, au sein d'un groupe de candidats hautement compétents. Les principes de la représentation équilibrée entre les genres et de la diversité géographique, qui sont au cœur de l'engagement pris par la Directrice générale auprès des États Membres de l'OIM et des ambitions qu'elle nourrit pour l'Organisation, ont aussi été dûment pris en considération. Ainsi, trois régions seront représentées au sein de la nouvelle équipe de direction.

16. Comme prévu à l'alinéa f) du paragraphe 4 du document C/Sp/4/4, le Conseil se réunira en session extraordinaire le 29 avril 2024 pour prendre note des candidatures soumises par la Directrice générale.